

XP, où en sommes nous finalement?

Suite au CT local du 23 octobre, l'XP 4F est suspendue au 1er novembre.

L'Unsa-Icna et la CGT ont voté CONTRE la suspension (et les mesures que l'administration veut lui associer). **Le SNCTA s'est abstenu, ce qui a permis à l'administration d'acter la suspension.**

En quoi l'abstention du SNCTA nous oblige?

- **Les XP sont mises en pause**, l'administration se réserve la possibilité de les remettre quand elle le jugera utile. **Nous perdons ainsi la main sur les XP.**

- La DSNA estime que nous avons une **dette de 6 cycles densifiés par équipe pour la période de janvier à octobre 2020.**

Il y a aussi les 6 mois d'XP non faits de novembre 2020 à mai 2021 sur lesquels elle compte.

- **L'XP initiale devait se terminer début mai 2021, finalement elle se finira quand on aura fait tous les JX prévus et dûs...mai 2023?**

- **Le préavis de dépôt de congés: J-15 au lieu des J-9 d'avant XP.**

Le saviez vous?

Bien que prévu initialement dans l'XP 4F mise en place en janvier, l'arrêt n'est plus possible.

Nous le devons au vote POUR du SNCTA en CT DSNA sur la mutualisation en juin dernier.

Alors que dans tous les autres centres sous XP, le SNCTA a voté CONTRE la suspension, sa section aixoise s'est abstenue.

Elle entraîne avec elle tous les PC du CRNA SE.

En quoi cette abstention protège t elle les contrôleurs?

Nous nous éloignons considérablement des promesses FAITES EN JANVIER PAR LES REPRÉSENTANTS SNCTA.

Le résultat des votes au CT:

- 1ère question: ***Voulez vous la mise en place de la mutualisation?***

Unsa, CGT, SNCTA : CONTRE.

La mutualisation est donc abandonnée à Aix.

- 2ème question: ***Voulez vous la suspension de l'XP mise en place en janvier?***

Unsa, CGT : CONTRE;

SNCTA: ABSTENTION.

La suspension est ainsi actée.

A LFBB, LFRR, LFPG, LFEE, le SNCTA a voté CONTRE à la 2ème question....comme il l'avait pourtant ici aussi annoncé dans sa déclaration liminaire.



Aix-en-Provence, vendredi 23 octobre 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE – CT DU 23/10/2020

Monsieur le Président du comité technique,

Les négociations en cours depuis plusieurs mois au sujet de la mutualisation des expérimentations n'ont pas abouti à un consensus. En l'absence d'accord sur un cadre national conforme à l'esprit des expérimentations et en l'absence des textes réglementaires associés, le SNCTA a demandé le report de ce comité technique. Suite à votre décision de le maintenir, le SNCTA votera contre les textes soumis au vote concernant les expérimentations.